

Amplifier le financement de la nature : conseils pratiques pour les institutions financières de développement et les investisseurs

La nature est le socle de la vie sur Terre et de l'économie mondiale. Elle est indispensable au bien-être humain et à la prospérité. Malheureusement, nos systèmes économiques et nos modes de consommation modernes détruisent la nature à un rythme inédit.

L'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (CMB) par 188 pays lors de la COP15 (qui a eu lieu à Montréal, là où sont nos bureaux), est un appel urgent à agir collectivement pour **faire cesser et inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030 et promouvoir le rétablissement de la nature d'ici 2050**, par rapport à 2020 (année de référence). Pour concrétiser cette ambition mondiale, tous les secteurs économiques devront être profondément transformés.

À FinDev Canada, cet impératif nous a incités à intégrer la nature dans notre objectif d'impact climatique et à approfondir notre approche de la nature. Au début de 2025, nous avons engagé The Biodiversity Consultancy pour passer en revue les lignes directrices et les cadres existants en matière de financement de la nature, définir une feuille de route pour mesurer le financement de la nature, et améliorer des connaissances fondamentales au sein de notre organisation.

Le présent document propose des réflexions pratiques à l'intention des institutions financières de développement (IFD) et des investisseurs, sous la forme d'une série de concepts progressifs. Il fait la synthèse des principaux constats de nos travaux réalisés en collaboration avec The Biodiversity Consultancy et des ressources publiées depuis la COP30. Nous sommes plus que jamais déterminés à favoriser la collaboration, à renforcer les liens entre les différents intervenants du secteur et à partager nos apprentissages tout au long de notre parcours.

Table des matières

I. Axes d'intervention pour l'action pour la nature	2
II. Piliers de l'amplification du financement de la nature	3
1. Définitions pour en arriver à une compréhension commune du financement de la nature	3
2. Suivi du financement de la nature	4
• Exemples	5
• Principes généraux	5
3. Taxonomies pour identifier les activités admissibles au financement de la nature	6
4. Indicateurs pour mesurer les bénéfices pour la nature	7
III. Mise en œuvre	8



I. Axes d'intervention pour l'action pour la nature

Pour contribuer aux objectifs et aux cibles du CMB, les banques de développement, les institutions financières et les investisseurs ont la possibilité d'intervenir sur trois axes interconnectés (voir figure 1) :

1) GÉRER LES RISQUES LIÉS À LA NATURE ET À LA BIODIVERSITÉ DANS LES TRANSACTIONS

Il s'agit de respecter et d'encourager le respect des normes internationales exemplaires, telles que les normes de performance de la Société financière internationale (IFC), en particulier les normes 6, 4, 3 et 1, afin d'atténuer les risques pour la nature.

2) ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES, LES DÉPENDANCES, LES IMPACTS ET LES OPPORTUNITÉS LIÉS À LA NATURE AU NIVEAU D'UN PORTEFEUILLE

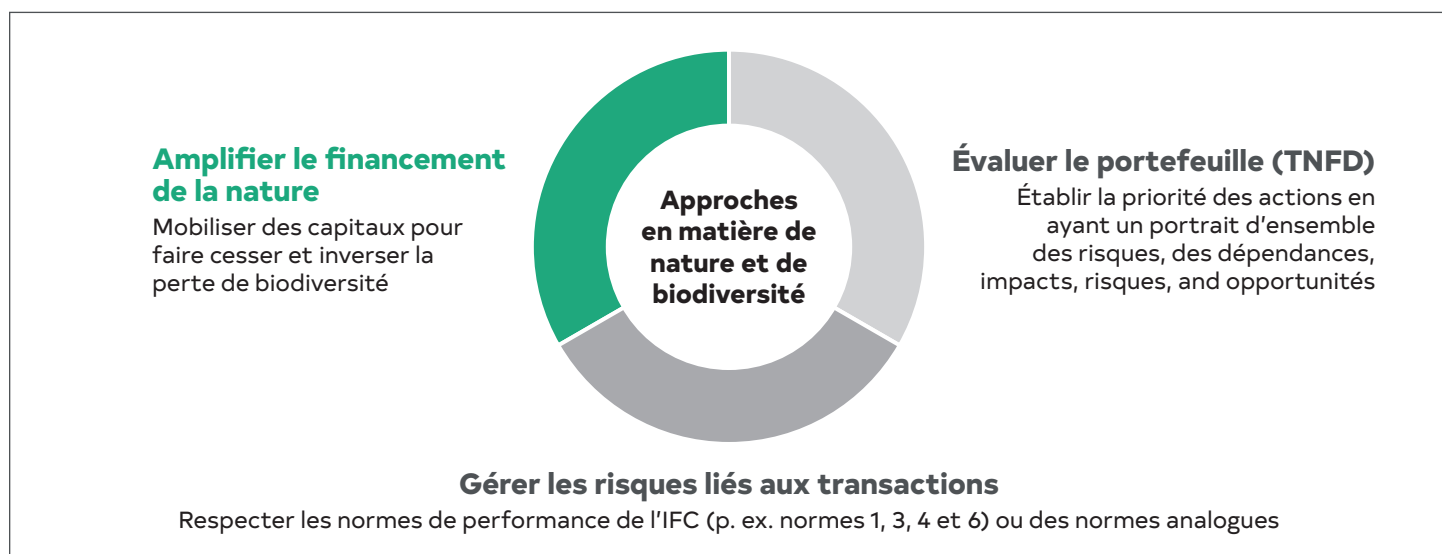
Des cadres comme le Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (*Task Force on Nature-related Financial Disclosures*, ou TNFD) étendent la gestion des risques au-delà des transactions individuelles, soit à l'échelle des portefeuilles et des organisations. Ils encouragent les institutions à évaluer à la fois leur impact sur la biodiversité et les risques financiers découlant de la perte de la nature, un concept que l'on appelle la *double matérialité*.

3) AMPLIFIER LE FINANCEMENT DE LA NATURE

Nous devons activement affecter des capitaux à des activités qui soutiennent la mise en œuvre du CMB, valorisent la nature ou atténuent les facteurs responsables de la perte de biodiversité.

Puisque la réalisation de l'objectif mondial visant à faire cesser et à inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030 et à mettre la nature sur la voie d'un rétablissement complet d'ici 2050 nécessite une transformation complète de l'économie, les institutions financières, les IFD et les investisseurs ont la responsabilité de suivre et amplifier le financement de la nature dans leurs portefeuilles. Le présent document propose des réflexions pratiques pour **amplifier le financement de la nature**.

FIGURE 1: AXES D'INTERVENTION POUR L'ACTION POUR LA NATURE





II. Piliers de l'amplification du financement de la nature



1. Définitions pour en arriver à une compréhension commune du financement de la nature



Le premier pilier à mettre en place pour amplifier ce type de financement est une compréhension claire et partagée du financement de la nature.

Selon les **MDB Common Principles for Tracking Nature Finance** (en anglais), le financement de la nature est un financement qui contribue à la mission du CMB de faire cesser et d'inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030 et de parvenir à un rétablissement complet de la nature d'ici 2050 (2020 étant l'année de référence). Pour ce faire, une activité financée doit entrer dans au moins un des quatre groupes présentés dans le tableau 1. Il est important de noter que ces activités ne doivent pas être réalisées dans le seul but de satisfaire aux exigences de conformité en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux : elles doivent être entreprises dans le but délibéré d'améliorer la nature ou réduire les facteurs responsables de son déclin.

Des parties prenantes ont étoffé ces définitions, ce qui témoigne d'une harmonisation croissante dans tout le secteur financier. Pensons par exemple au [guide de référence sur le financement de la biodiversité de l'IFC](#), au [modèle de travail pour le secteur financier privé de l'Initiative financière du PNUE](#) et de la [fondation Finance for Biodiversity](#), et au [guide de l'ICMA sur les obligations durables pour la nature](#).

TABEAU 1 : QUATRE CATÉGORIES D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES AU FINANCEMENT DE LA NATURE

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
Restauration et conservation de la biodiversité ou des services écosystémiques	Atténuation des facteurs contribuant directement à la perte de biodiversité ou des services écosystémiques : (i) changement d'affectation des terres et des habitats marins (ii) surexploitation des ressources naturelles (iii) pollution (iv) propagation d'espèces envahissantes, et (v) changement climatique	Intégration de solutions fondées sur la nature à travers les secteurs économiques	Conception et mise en œuvre de catalyseurs pour les groupes A à C, par exemple des politiques, des outils ou d'autres instruments sectoriels

2. Suivi du financement de la nature



Le deuxième pilier est une compréhension des [MDB Common Principles for Tracking Nature Finance](#) (en anglais), une méthodologie pour définir et classer les investissements financiers dans la nature.

Ces principes encadrent la définition des opportunités de financement de la nature et de leur suivi optionnel selon deux sous-catégories : le financement de l'intégration de la nature (FIN) et le financement positif pour la nature (FPN), comme le résume la figure 2¹.

FIGURE 2: SOUS-CATÉGORIES DU FINANCEMENT DE LA NATURE

Financement de la nature	
Financement qui contribue à la mission du CMB, soit faire cesser et inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030, et promouvoir le plein rétablissement de la nature d'ici 2050.	
Critère : Doit répondre au minimum aux critères du FIN	
Financement de l'intégration de la nature (FIN) (en anglais : NMF, pour Nature Mainstreaming Finance) <i>Financement favorisant la transition économique fondé sur l'abandon des pratiques défavorables à la nature.</i> Critères : (i) Investissements dans des activités des groupes A, B, C, et/ou D, et (ii) qui n'a pas pour seul but de gérer de risques environnementaux.	Financement positif pour la nature (FPN) (en anglais : NPF, pour Nature Positive Finance) <i>Financement qui produit des bénéfices concrets et mesurables pour la nature.</i> Critères : répond à tous les critères du FIN et (iii) dispose d'indicateurs permettant de démontrer des bénéfices mesurables pour la nature par rapport au statu quo et (iv) n'introduit pas de risques environnementaux.

Financement de l'intégration de la nature (FIN)

L'objectif du FIN est de reconnaître la valeur ajoutée de la nature, au-delà de la conformité (p. ex., mesures de gestion des risques visant à atteindre des objectifs de gain net). Le FIN peut être déployé dans des secteurs économiques divers et moins évidents, comme les infrastructures, l'énergie et la gestion des déchets.

Effectuer de manière proactive l'évaluation et la promotion du FIN dans tous les investissements est indispensable pour impulser une transition à long terme vers une économie qui valorise la nature.

Financement positif de la nature (FPN)

L'objectif du FPN est de reconnaître les activités financées qui ont comme but précis de produire des bénéfices mesurables pour la nature par rapport à une base de référence appropriée ou au statu quo (c.-à-d. la poursuite des pratiques actuelles, sans changement).

Le FPN exige des indicateurs mesurables pour démontrer ces gains positifs substantiels pour la nature au fil du temps et garantir qu'aucun risque ni impact environnemental négatif significatif n'est introduit.



¹ Les [MDB Common Principles for Tracking Nature Finance](#) sont la source d'information primaire. Veuillez-vous référer à la dernière publication pour obtenir les renseignements précis les plus récents.

Exemple 1: Entreprise d'emballages biodégradables

Une entreprise fabrique des solutions biodégradables pour remplacer les emballages plastiques et restaure des terres à l'aide d'espèces indigènes.

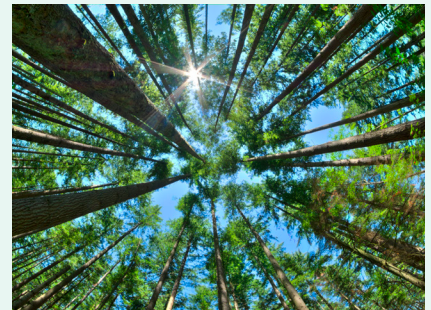
- Financement de la nature considéré comme un **FIN** :
 - **Groupe B**: valeur totale de l'investissement puisque les activités principales de l'entreprise atténuent un facteur responsable de la perte de nature, à savoir la **pollution**.
 - Toutefois, comme l'entreprise ne dispose pas d'indicateurs lui permettant de démontrer des gains mesurables et substantiels pour la nature, ce n'est pas un FPN.
- Financement de la nature considéré comme un **FPN** :
 - **Groupe A**: partie de l'investissement affectée à la restauration des terres avec des espèces indigènes, à condition qu'il y ait une base de référence établie et un système de suivi démontrant des résultats positifs pour la nature par rapport au statu quo. Ces activités doivent aussi éviter d'entraîner des risques pour l'environnement.



Exemple 2: Plantation forestière

Une entreprise gère des plantations forestières d'espèces non indigènes pour produire du bois d'œuvre et restaure des terres pour compenser les risques environnementaux.

- Cet investissement n'est pas un **financement de la nature** :
 - La production de bois et l'introduction d'espèces non indigènes sont des facteurs directs de la perte de nature – **changement d'affectation des terres et propagation d'espèces envahissantes**.
 - Les mesures prises uniquement à des fins de conformité environnementale ne sont pas considérées comme un financement de la nature.



Exemple 3: Station d'épuration d'eaux usées

Une station d'épuration d'eaux usées est construite afin de réduire la pollution de l'eau.

- Financement de la nature considéré comme un **FIN** :
 - **Groupe B**, car cela atténue un facteur responsable de la perte de nature, à savoir la **pollution**.
- Financement de la nature considéré comme un **FPN** :
 - Le placement pourrait aussi être intégralement considéré comme un FPN s'il existe des mesures permettant de démontrer des bénéfices mesurables pour la nature et si des risques pour l'environnement ne sont pas introduits.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Semblables aux principes de suivi du financement climatique, les principes communs suivants des banques multilatérales de développement favorisent un suivi cohérent et comparable du financement de la nature² :

- Suivi ex ante: Utiliser les valeurs estimées au moment de l'approbation de l'investissement.
- Suivre les engagements financiers et non les décaissements, afin d'éviter les doubles comptages.
- Faire preuve de prudence lors de l'estimation de la valeur du financement de la nature.
- Garantir la granularité des données sur l'utilisation des fonds.
- Identifier de manière claire et transparente les financements qui peuvent être considérés comme des financements pour la nature et des financements pour le climat à l'aide d'étiquettes distinctes.

² Les MDB Common Principles for Tracking Nature Finance sont la source d'information définitive. Veuillez-vous référer à la dernière publication pour obtenir les renseignements précis les plus récents.

3. Taxonomies pour identifier les activités admissibles au financement de la nature

1. DÉFINITIONS

2. SUIVI

3. TAXONOMIES

4. INDICATEURS

Le troisième pilier consiste à pouvoir identifier les activités admissibles au financement de la nature, c'est-à-dire les quatre groupes d'activités A-D (tableau 1) qui contribuent à la mission du CMB, soit faire cesser et inverser la perte de la biodiversité d'ici 2030, et promouvoir le plein rétablissement de la nature d'ici 2050.

Voici trois ressources pratiques pour les IFD et les investisseurs :



Ressources pour identifier les activités admissibles au financement de la nature

1. **MDB Common Nature Finance Taxonomy (2025)** (en anglais)

Publiée lors de la COP30 des Nations Unies sur les changements climatiques, la **MDB Common Nature Finance Taxonomy** (en anglais) est une liste standardisée d'activités admissibles au financement de la nature, alignée sur les **MDB Common Principles for Tracking Nature Finance** (en anglais). La liste est répartie entre sept secteurs économiques et les quatre groupes d'activités A-D (tableau 1). Cette taxonomie est adaptée au contexte de développement dans lequel les banques multilatérales de développement (BMD) et les IFD exercent leurs activités, et couvre des secteurs comme la foresterie et l'agriculture, l'exploitation minière et l'énergie, ainsi que les services financiers.

2. **ICMA Sustainable Bonds for Nature: A Practitioner's Guide (2025)** (en anglais)

Ce guide volontaire porte sur l'émission d'obligations, de prêts et d'autres instruments de dette crédibles axés sur la nature. En annexe, une liste indicative d'activités admissibles est organisée selon les 10 catégories des Principes des obligations vertes (*Green Bond Principles*), telles que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les bâtiments verts et l'économie circulaire. Cette structure reflète intentionnellement l'interdépendance du climat et de la nature, pour intégrer plus facilement ces enjeux aux instruments financiers.

3. **Guide de référence sur le financement de la biodiversité de l'IFC (2023).**

Ce guide est utile pour trouver et structurer des investissements pour la biodiversité. Il est articulé en trois catégories principales, chacune comportant des sous-catégories : (1) activités d'investissement visant à générer des co-bénéfices en matière de biodiversité, (2) investissements dont l'objectif principal est la conservation et/ou la restauration de la biodiversité, et (3) investissements dans des solutions fondées sur la nature. Des exemples d'activités admissibles sont fournis dans divers secteurs économiques, notamment l'aquaculture, la gestion des déchets, le tourisme et les infrastructures.

4. Indicateurs pour mesurer les bénéfices pour la nature

1. DÉFINITIONS

2. SUIVI

3. TAXONOMIES

4. INDICATEURS

Le quatrième et dernier pilier consiste à mettre en place des indicateurs pour suivre les retombées et démontrer des résultats mesurables de la nature.

Alors que le FPN nécessite des indicateurs pour démontrer des bénéfices pour la nature par rapport au statu quo, une bonne pratique consiste à également définir et suivre des indicateurs pour le FIN.

À FinDev Canada, nous croyons qu'un système de mesure efficace n'est pas seulement une nécessité technique, mais bien un impératif stratégique qui favorise la reddition de comptes dans le domaine du financement de la nature.

Puisque les retombées sur la nature sont localisées et étroitement liées au contexte, chaque investissement nécessite des mesures adaptées. Voici quelques ressources pratiques pour sélectionner les indicateurs les plus pertinents :



Ressources pour sélectionner les indicateurs pertinents

1. ICMA Sustainable Bonds for Nature: A Practitioner's Guide (2025) (en anglais)

Ce guide suggère des mesures pour suivre les activités liées à la nature admissibles à travers les 10 catégories des Principes des obligations vertes qui soutiennent l'émission d'obligations, de prêts et d'autres instruments de dette crédibles axés sur la nature.

2. IFC Biodiversity Finance Metrics for Impact Reporting (2024) (en anglais)

Cette liste supplémentaire d'indicateurs est alignée sur le Guide de référence sur le financement de la biodiversité de l'IFC, organisée en fonction des trois catégories principales et leur sous-catégories.

3. Financing Nature: A Practitioner's Guide to Results Metrics Selection (2025) (en anglais)

Publié à l'occasion de la COP30, ce guide est utile pour élaborer une théorie du changement fondée sur des mesures, afin de démontrer comment un projet de financement de la nature entend réduire les facteurs responsables de la perte de nature (FIN) et/ou produire des bénéfices pour la nature (FPN). Pour ce faire, trois types d'indicateurs sont utilisés :

- (1) Indicateurs de réponse : suivent les **actions mises en œuvre** pour lutter contre les facteurs responsables de la perte de nature. Ces actions couvrent la protection, la gestion, la réduction et la restauration.
- (2) Indicateurs de pression : évaluent dans quelle mesure ces réponses **réduisent les facteurs responsables de la perte de nature**.
- (3) Indicateurs d'état : évaluent l'amélioration de l'**état de la nature**. Ces indicateurs sont harmonisés avec ceux du guide [Nature Positive Initiative's State of Nature Metrics](#).

Ce guide comprend une liste générale de mesures articulés par type (réponse, pression, état) et par facteur responsable de la perte de nature.



III. Mise en œuvre

Une compréhension claire des piliers de l'amplification du financement de la nature (définitions, suivi du financement de la nature, taxonomies et indicateurs) est la pierre angulaire de l'approche de FinDev Canada.

Pour paver la voie à l'opérationnalisation de notre approche, nous partageons aux IFD et aux investisseurs d'impact trois idées pragmatiques pour faciliter la mise en œuvre :

1. Collaboration multidisciplinaire

Pour bien comprendre et utiliser les [MDB Common Principles for Tracking Nature Finance](#) (en anglais), des contributions et des expertises distinctes sont requises, tant en gestion des risques environnementaux qu'en impact sur le développement. D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces principes exige un travail d'équipe en amont et une collaboration étroite.

Pour réussir à amplifier le financement de la nature au fil du temps, il est essentiel de mobiliser dès le départ les équipes responsables des investissements et la haute direction. Des ateliers d'information ciblés peuvent accroître la sensibilisation et l'alignement interne. À FinDev Canada, nous avons donné des formations sur mesure à notre équipe de direction et au reste du personnel, en nous inspirant d'exemples réels tirés de notre portefeuille pour donner vie à ces concepts.

2. Double perspective nature/climat

La nature et le climat sont inextricablement liés, et de nombreuses activités sont bénéfiques pour les deux. Par exemple, l'agriculture régénératrice soutient la nature tout en renforçant les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

Cela dit, un financement de la nature n'est pas nécessairement un financement climatique, et vice-versa. Un projet qui cherche à freiner la propagation d'espèces envahissantes serait uniquement considéré comme un financement de la nature, tandis qu'un parc d'énergie solaire sans avantages ciblés pour la nature serait uniquement considéré comme un financement climatique.

C'est pourquoi notre équipe est déterminée à évaluer les investissements en tenant compte à la fois de la nature et du climat. L'objectif? Privilégier les occasions qui présentent des avantages sur le plan de la nature et du climat et soupeser les compromis. Le ICMA Sustainable Bonds for Nature: A Practitioner's Guide (2025) (en anglais) donne des exemples d'activités bénéfiques à la fois pour la nature et le climat. En voici quelques-uns :

Projets d'énergie renouvelable faisant appel à des solutions fondées sur la nature

- Agrivoltaïsme
- Plantation de végétation favorable aux pollinisateurs dans les parcs solaires
- Récifs artificiels dans les parcs éoliens en mer
- Biocarburant produit à partir de biodéchets approvisionnés de manière durable (déchets agricoles et forestiers, boues, etc.).



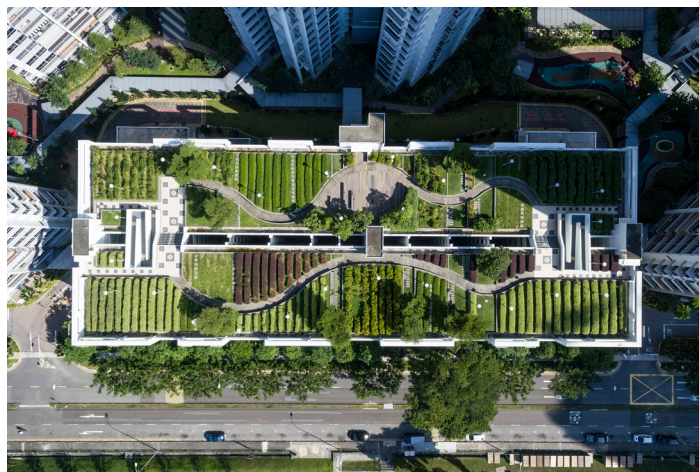
Projets d'infrastructures faisant appel à des solutions fondées sur la nature, qui réduisent la pollution et améliorent l'efficacité énergétique

- Toits et murs végétalisés pour la régulation thermique
- Zones tampons végétalisées pour réduire le ruissellement de la pollution
- Construction de zones humides pour améliorer la quantité et la qualité de l'eau
- Bivalves et algues indigènes pour réduire la pollution de l'eau
- Mangroves pour protéger les côtes

Projets d'adaptation et de résilience au climat

- Agriculture régénératrice et pratiques agricoles adaptées au climat
- Culture de variétés résistantes au climat et aux maladies
- Programmes de gestion des incendies et de réduction des risques d'incendie

Dans tous les cas, seule la partie d'un investissement qui génère des retombées positives pour la nature est considérée comme du financement de la nature.



3. Double perspective nature/genre

Les femmes jouent un rôle déterminant dans la promotion d'avancées positives pour la nature. Investir à l'intersection du genre et de la nature est une autre opportunité stratégique pour les IFD et, plus largement, pour tout l'écosystème d'investissement.

C'est pourquoi nous avons l'intention d'appliquer une double perspective nature/genre à notre processus d'investissement en tirant parti des cadres existants, à savoir les [critères 2X](#) et les [MDB Common Principles for Tracking Nature Finance](#) (en anglais), afin d'encourager des retombées positives à la fois pour la nature et l'égalité des genres.



Conclusion

Amplifier le financement de la nature n'est pas seulement une occasion à saisir. C'est un impératif urgent pour faire cesser la perte de la biodiversité d'ici 2030 et promouvoir le plein rétablissement de la nature d'ici 2050. En mobilisant des capitaux et en intégrant l'optique de la nature dans leurs processus et stratégies d'investissement, les IFD et les investisseurs ont un rôle unique à jouer.

Pour élargir la portée du financement de la nature, nous devons miser sur une collaboration multidisciplinaire et des perspectives intégrées nature/climat et nature/genre. C'est en adoptant des définitions claires, des mécanismes de suivi et des indicateurs que nous pourrons passer de l'intention à l'action.

À FinDev Canada, nous nous engageons à faire progresser cet objectif en misant sur la collaboration, le partage des connaissances et l'apprentissage continu. Ensemble, nous pouvons accélérer la transition vers une économie qui valorise et restaure la nature, renforçant ainsi la résilience et la prospérité pour les générations à venir.